

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC**

n°2024.04.07

Séance du 16 Septembre 2024

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :
	- en exercice	: 15	12 Septembre 2024
	- présents	: 13	
	- excusés	2	

L'an deux mil vingt quatre le seize septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint.

Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusés : David RODRIGUES, Coralie RAVEL

Françoise GUERRIERI a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Acquisition propriété Epoux Berger AD 195

Rue de la Vallée VC n°16

pour régularisation de l'emprise du Domaine Public

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de régulariser l'emprise cadastrale de la voie communale n° 16 route de la Vallée au vu du relevé géomètre.

En effet, suite à la division des parcelles des époux Berger au profit de leurs enfants, le document d'arpentage fait apparaître qu'une surface de 25 m² appartenant aux Epoux Berger correspondant à l'emprise de la VC n°16.

Un accord a été trouvé avec les Epoux Berger propriétaires de la parcelle AD 195 d'une superficie de 25 m²

Ils acceptent de céder cette parcelle à l'euro symbolique.

Cette acquisition se fera par acte administratif et les frais de géomètre seront à la charge du vendeur.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise l'acquisition par acte administratif de la parcelle AD 195 d'une superficie totale de 25 m² correspondant à l'emprise de la VC n°16 route de la Vallée, auprès des époux Berger,
- Cette acquisition se fera à l'euro symbolique par acte administratif,
- Désigne M. Eric PETIT, adjoint au maire, pour signer l'acte authentique pour le compte de la Commune,
- Autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour procéder à cette acquisition et engager les éventuels frais y afférents,
- Cette parcelle sera classée dans le domaine public de la Commune et le tableau des voiries mis à jour en conséquence.

Ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Pour extrait conforme au registre

Le 17 Septembre 2024 et publication le 17 Septembre 2024

AR Prefecture

043-214300584-20240916-DEL_2024_04_07-DE
Reçu le 17/09/2024

Le Maire


Caroline DI VINCENZO